



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

| Nombre de membres | |
|-------------------------------------|----|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 22 |
| Qui ont pris part à la délibération | 26 |
| Pour | 25 |
| Contre | 0 |
| Abstention(s) | 1 |
| Non votant(s) | 0 |

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - CM/21/035

Il est rappelé au Conseil Municipal, que celui-ci doit délibérer sur le compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier, selon la décision du Conseil d'Etat n°65013 DU 03/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

Après examen du compte de gestion, il est constaté la concordance des comptes avec ceux du compte administratif du budget principal de la Ville, il convient donc de voter le compte de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <u>RECETTES</u> | | | |
| . Prévisions budgétaires totales | 5 209 618,49 € | 14 985 521,00 € | 20 195 139,49 € |
| . Titres de recettes émis | 1 810 714,06 € | 10 859 821,57 € | 12 670 535,63 € |
| . Réductions de titres | 1 182,00 € | 31 602,27 € | 32 784,27 € |
| . Recettes nettes | 1 809 532,06 € | 10 828 219,30 € | 12 637 751,36 € |
| <u>DEPENSES</u> | | | |
| . Autorisations budgétaires totales | 5 209 618,49 € | 14 272 998,38 € | 19 482 616,87 € |
| . Mandats émis | 1 991 138,49 € | 9 584 263,98 € | 11 575 402,47 € |
| . Annulations de mandats | 0,00 € | 348 235,49 € | 348 235,49 € |
| . Dépenses nettes | 1 991 138,49 € | 9 236 028,49 € | 11 227 166,98 € |
| <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> | | | |
| . Excédent | | + 1 592 190,81 € | + 1 410 584,38 € |
| . Déficit | - 181 606,43 € | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article D.2343-4 et D.2343-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire NOR : BUDE1302105J du 13/09/2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé ;

VU la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville »,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2021.

CONSIDERANT, le tableau susmentionné présentant les résultats du compte de gestion.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2020.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2020, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2020.

A la majorité : 25 voix Pour et 0 voix Contre, 1 abstention : Pascal POYE

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

